DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES ET LA MURE-ARGENS

du 29 avril 2024 au 17 mai 2024

CONCLUSION ET AVIS

Philippe MARIE Commissaire Enquêteur Ce dossier est destiné à la régularisation du puits des Iscles appartenant à la commune de Saint-André-les-Alpes mais situé sur la commune de la Mure-Argens.

Les remarques formulées par les habitants de la Mure-Argens concernent le Périmètre de Protection Rapproché (PPR) beaucoup trop vaste et de ce fait empêchant l'exploitation des parcelles concernées et diminuant fortementla valeur de celles-ci.

La commune de Saint-André-les-Alpes va lancer une étude permettant d'exploiter le captage d'eau de surface de Saint Jean pour lequel l'hydrogéologue agréé a demandé la non utilisation car il n'est pas protégé.Par ailleurs; elle va reprendre la recherche d'autres ressources notamment dans le vallon de l'Isolle afin d'avoir une seconde possibilité d'alimentation en eau .

Ce dossier comporte de nombreuses anomalies :

- analyse complète de l'eau trop ancienne,
- liste des propriétaires terriens non à jour et pour certains aucune réception de courrier les informant de l'enquête ; par ailleurs 15 lettres adressées aux propriétaires sont revenues à la CCPAV non retirées par leurs destinataires,
- absence de rencontre préalable avant le lancement de cette enquête publique entre la commune de Saint-André-les-Alpes et les habitants de la Mure-Argens,
- prescriptions de l'hydrogéologue inadaptées au terrain et beaucoup trop contraignantes.
- ce dossier a été monté il y a près de 4 ans, avec quelques ajouts plus récents.

Après avoir consulté le dossier en amont de l'enquête publique et en tenant compte des nombreuses anomalies qui correspondent à mon analyse, j'émets un <u>AVIS FAVORABLE</u> avec les réserves suivantes :

- faire une analyse complète analyse complète de l'eau,
- mettre à jour la liste des propriétaires terriens,
- solliciter l'avis du domaine pour établir une estimation sommaire et globale des morceaux de parcelles concernées,
- instaurer une rencontre entre les élus de la commune de Saint-André-les-Alpes et les habitants de la Mure-Argens,
- demander à l'hydrogéologue agréé de revoir ses prescriptions inadaptées au terrain et beaucoup trop contraignantes.

A Digne les bains le 29 mai 2024

Philippe MARIE
Commissaire Enquêteur